

**COMMUNE DE CELLETES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2014**  
**COMPTE-RENDU**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif présenté par le Maire pour l'année 2014. Le présent budget établi avant la reprise des résultats de l'année 2013, s'élève à 1 713 210 € pour la section de fonctionnement et 748 700 € pour la section d'investissement.

**COMMUNE DE CELLETES : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2014**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres les subventions présentées qui seront versées en 2014 aux organismes et sociétés diverses pour un montant global de 10 742 €.

**CAMPING : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif du camping présenté par le Maire pour l'année 2014. Le présent budget établi avant la reprise des résultats de l'année 2013, s'élève à 21 500€ pour la section de fonctionnement.

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 239 m<sup>2</sup> destiné au Centre de Loisirs sur un terrain situé Impasse des Ecoles.

L'estimation financière des travaux est de 267 700 € H.T. et le coût global de l'opération est évalué à 371 000 € H.T.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif présenté par la SARL JULIEN & COUESNON, Maître d'œuvre ;
- D'approuver l'avenant n° 1 fixant la rémunération du maître d'œuvre à l'issue de la phase A.P.D. à 25 699.20 € H.T,
- D'autoriser le Maire à signer la demande de permis de construire ;
- De solliciter, de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2014 au taux le plus élevé possible.

**FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI : INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE**

Le Conseil municipal prend acte du versement de l'indemnité de départ volontaire demandée par un fonctionnaire momentanément privé d'emploi et actuellement pris en charge par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Après avoir pris connaissance de la répartition de cette charge financière, le Conseil Municipal prend note de la somme de 2 148.28 € à verser par notre Commune.

A Cellettes, le 10 Janvier 2014  
LE MAIRE,

Michel CONTOUR